

Plum

De: LONGEVILLE Nicolas <nlongeville@ville-saintjeandelaruelle.fr>
Envoyé: jeudi 18 avril 2024 09:01
À: Plum
Cc: #Pôle Aménagement Foncier
Objet: observations Saint Jean de la Ruelle
Pièces jointes: courrier ville dde adaptation prescription graphique plce Europe 16 04 24 signé.pdf

A l'attention de Messieurs les Commissaires-enquêteurs,

Vous voudrez bien trouver ci-joint une demande d'adaptation à la marge d'une prescription "Parcs et jardins", place de l'Europe à Saint Jean de la Ruelle.

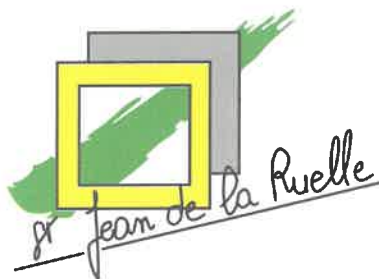
Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

Nicolas LONGEVILLE

Responsable du pôle Aménagement et Foncier
Direction de l'Aménagement et du Renouvellement urbain
Ville de Saint Jean de la Ruelle
Tél: 02 38 79 58 19

Pensons à notre environnement. Ne gaspillons pas ! N'imprimez ce mail que si nécessaire.



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN
Dossier suivi par Nicolas Longeville
Tél : 02.38.79.58.19
Mél : urbafoncier@ville-saintjeandelaruelle.fr

Le 16 avril 2024

Monsieur Serge GROUARD
Président d'Orléans Métropole
5 Place du 6 Juin 1944
45058 ORLEANS Cedex 1

Objet : PLUm – enquête publique liée à la modification n°2

Monsieur le Président,

Par arrêté du 5 mai 2023, Orléans Métropole décidait de lancer la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Par délibération du Conseil métropolitain en date du 11 mai 2023, elle proposait d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU situées sur les territoires de Saint Denis en Val et La Chapelle Saint Mesmin.

Les évolutions envisagées au sein de cette procédure de modification concernent directement ou indirectement l'ensemble des communes du territoire : dispositions communes, adaptation des règles aux projets, amélioration du dispositif réglementaire et correction d'erreurs matérielles.

Compte-tenu des modifications qu'il est projeté d'apporter, le projet de modification fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Outre les projets de modification qui concernent l'ensemble du territoire dans lesquels la ville de Saint Jean de la Ruelle s'est associée, certains concernent uniquement le territoire stéoruellan. De façon non exhaustive, il s'agit notamment de :

- la création d'un coefficient de biotope en zones UC2o,
- l'instauration de l'indice TMIN1, ajout de 6 cônes de vues et 2 cœurs d'ilots secteur de la rue du Clos de la Montspan,
- l'assouplissement des règles de largeur d'accès dans le cahier communal pour les propriétés bâties existantes,
- le durcissement de la largeur d'accès à 5 m pour les opérations de plus de 3 logements y compris pour les espaces de circulation des zones de stationnement,
- l'ajustement du périmètre de « parcs et jardins » place de l'Europe.

Ce dernier sujet fait suite à la prise en compte d'un rapport sur l'état sanitaire des arbres dans la perspective de reconstitution d'une offre de logements dans le cadre de la convention ANRU.

.../...

Après de récents échanges avec la Foncière Logement, porteur du projet, et en lien avec le service Rénovation urbaine de la Métropole, il apparaît nécessaire d'affiner l'emprise dédiée au projet pour permettre la faisabilité de l'opération.

Ainsi, dans le cadre de l'enquête publique en cours relative au projet de modification n°2 du PLUm, il est proposé d'adapter à la marge le périmètre de la prescription graphique « Parcs et jardins » selon le document ci-joint.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P.J : 1

Prescriptions paysagères PLUm 2022 - avant modification



Prescriptions paysagères après modification : version soumise à enquête publique du projet de modification n°2 du PLUm



Prescriptions paysagères après modification : version modifiée proposée à l'enquête publique du projet de modification n°2 du PLUm

